

# **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 2 MARS 2018**

Le vendredi 2 mars deux mil dix huit à vingt heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni salle de la Mairie sous la présidence de François DANEMANS, maire en exercice.

Présents : François DANEMANS, Jean-Marc LABORIE, Robert MALBOS, Antoine PUECH, Philippe CHABUT, Carole PUECH, Edouard de BONNAFOS, Josette MERCADIER, Perrine MERESSE, Colette LABRUNIE.

Absent excusé : François LISSAC

Secrétaire : Perrine MERESSE

**Approbation de la séance du 26 janvier 2018** : Après lecture, le compte rendu de la séance du 26 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité.

## **1 – Communauté de communes – conseil communautaire du 26 février 2018**

Monsieur le Maire attire l'attention du conseil municipal sur les points suivants :

- le contrat Ambition Région dont l'objet est d'accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il permet de mobiliser une enveloppe financière de 1 839 000 euros. Le bureau communautaire du 12 février a décidé de reprendre les opérations programmées par les Communautés de communes historiques comme le gymnase de Mars, le foyer de vie du Rouget ou l'aménagement des berges du Lot.

- la convention pour la mise en œuvre des aides économiques par les communes, leurs groupements, et la Métropole de Lyon dans le cadre de la loi NOTRe  
Cette convention contient un volet permettant à la Communauté de communes de participer au financement d'aide aux commerces de proximité, sous forme de subvention, pour certaines dépenses d'investissement.

- l'harmonisation des tarifs de location de matériel et équipements

A ce jour, seule l'ancienne Communauté de communes du Pays de Montsalvy mettait à disposition gratuitement les équipements et matériels.

Désormais, une grille tarifaire est instituée, étant toutefois observé que le matériel pourra être mis gratuitement à disposition des communes dans le cadre d'événements ou manifestations directement portés par les communes.

A titre indicatif, le chapiteau, le podium et les gradins seront loués au prix de 80 €.

## **2/ Approbation des comptes administratifs et comptes de gestion 2017 - délibération -**

Monsieur le maire expose que les chiffres portés aux comptes de gestion établis par le Trésorier ont été vérifiés et sont en adéquation avec ceux portés aux comptes administratifs 2017, établis par la commune. Il demande au Conseil municipal d'approuver les comptes de gestion. Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion 2017.

Après avoir présenté les comptes de gestion, Monsieur le maire présente les comptes administratifs :

**1/ budget AEP - Assainissement** Le Conseil municipal adopte à l'unanimité des membres votants, le compte administratif 2017 du service eau et assainissement

**2/ budget principal** : Le Conseil municipal adopte à l'unanimité des membres votants, le compte administratif 201 du budget principal de la commune.

## **/Affectation des résultats - délibération -**

Monsieur le maire présente les affectations de résultats 2017 qui se résument ainsi :

**1 AEP - ASSAINISSEMENT** :

Excédent d'investissement 2017 à reporter en recettes d'investissement au budget primitif 2018 :  
13 487.64 €

Excédent de fonctionnement 2017 à reporter en recettes de fonctionnement au budget primitif 2018 : 78 017.63 €

## 2. COMMUNE :

Excédent de fonctionnement 2017 : 134 120.39 €

Déficit d'investissement 2017 : 130 347.55 €

D'où excédent net de 3 772.84 € avec des restes à encaisser au 31/12/2017 de 24 137.00 €,

d'où au budget primitif 2018 :

en recettes d'investissement, affectation du résultat: 106 210.55 €,

et en recettes de fonctionnement, excédent reporté 27 909.84€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, affecte les résultats 2017 comme proposés.

## 3 – PLUI – état d'avancement du dossier

Depuis le dernier conseil municipal, le projet de règlement du PLUI a été diffusé aux conseillers (courriel du 22 février), des photos aériennes communiquées par le bureau d'études BONNET ont été mises en ligne sur le site internet, et les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) ont été communiquées ce jour.

Une prochaine réunion avec le bureau d'études BONNET devrait avoir lieu à la fin du mois.

## 4 – Aménagement du Pavé : état d'avancement du projet

### a/ diagnostic d'archéologie :

Le diagnostic d'archéologie préventive prescrit le 5 septembre 2017, a été réalisé entre le 6 et le 8 février 2018.

Aucun vestige mobilier ou immobilier n'a été découvert.

Le rapport sera communiqué aux conseillers dès réception.

L'entreprise MATIERE devrait commencer les travaux dans le courant du mois d'avril.

Une réunion publique sera organisée préalablement.

En ce qui concerne le financement, il a été demandé au Conseil départemental de faire glisser la subvention prévue au titre du Fonds Cantal Solidaire pour la place du Colombier, sur l'opération du Pavé.

### b/ FONDS CANTAL SOLIDAIRE programme 2018 – demande d'aide financière – délibération n°06-2018

Dans la continuité des travaux de réfection des réseaux secs et humides de l'aménagement du Pavé, le conseil municipal :

1/ considère très judicieux de réaliser la deuxième tranche de travaux: réseaux divers et aménagements de surface, dans la partie médiévale du bourg de Calvinet, autour de la Place de l'église :

2/ Il approuve les devis des entreprises (lots 2 à 5)

3/ Il détermine le plan de financement suivant :

DETR 2018 (demande en cours)	: 100 000,00 €
Conseil départemental (participation réfection route départementale)	: 43 770,00 €
Fonds Cantal Solidaire 2018 sur une base de 110 000€ HT	: 22 000,00 €
Emprunt	: 60 000,00 €
Autofinancement	: 56 112,36 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>: 281 882,36 €</b>

4/ Il inscrira les crédits nécessaires au budget primitif 2018

5/ Il sollicite auprès de monsieur le Président du Conseil départemental une contribution de 20% du montant hors taxes des travaux de 110 000€, au titre du Fonds Cantal Solidaire 2018 et charge monsieur le Maire de signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **5 – Projet de piste forestière : adhésion à l'association syndicale libre des camps de Cours et de la Granière -**

Les statuts actuels de l'association ont été communiqués aux conseillers.

Monsieur le maire indique :

-que les statuts ne sont pas à jour. L'ASL devrait procéder à cette mise à jour courant avril,  
-et que la commune de Sénezergues verserait une participation de six mille euros.

Le conseil municipal décide d'attendre cette mise à jour avant de se prononcer sur l'adhésion.

Il est fait observer que la commune n'est pas propriétaire de parcelles boisées dans le périmètre et que l'adhésion emportera des obligations d'entretien qu'il convient de définir.

Dès lors, elle ne souhaite pas adhérer pour le moment, mais entend ne pas bloquer le projet et participer financièrement à la même hauteur que Sénezergues.

### **6–Achat de haut-parleurs – participation du Club d'Animation - délibération n°08-2018**

A la demande du Club d'Animation des haut-parleurs ont été achetés pour les festivités.

Le Club d'animation souhaite participer à cet investissement en versant à la commune la somme de 200 euros.

Le Conseil Municipal accepte cette participation.

### **7–Exercice budgétaire 2018 – budget Commune - utilisation de crédits d'investissement - délibération n°09-2018**

Dans l'attente du vote du budget primitif, le Maire, après autorisation du Conseil Municipal, peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts sur l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) ; le Conseil Municipal devant par ailleurs s'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget 2018.

Afin de ne pas retarder certaines opérations d'investissement et de garantir le respect des délais de paiement, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en application ces dispositions pour le budget 2018 de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise le Maire, à mandater les dépenses d'investissement dans la limite des besoins, sans dépasser 1/4 des crédits ouverts en 2017 pour les opérations suivantes :

#### **Budget commune – section d'investissement - :**

opération 25 – non individualisée : article 2181 : 2 627.02 €

pour paiement de la facture REXEL à Aurillac (électrification portail Gendarmerie)  
et s'engage à inscrire les crédits correspondants au budget 2018

## **8 – Questions diverses**

### **8-1 Appel à projet « programme d’amendes de police 2018 »**

Il est rappelé que les précédentes années, la commune a bénéficié du reversement du produit des amendes de police par le Conseil départemental, pour le parking de l'école et celui du cabinet médical.

Le changement de certains panneaux routiers pourrait bénéficier d'une aide.

Il est demandé au cantonnier de déterminer les panneaux devant être changés.

### **8-2 Pavillons locatifs pour personnes âgées non dépendantes**

L'ouverture des plis a eu lieu le 23 février. Certains lots n'ayant pas été attribués, un nouvel appel d'offres est lancé.

Le choix des entreprises devrait avoir lieu courant avril.

Quelques travaux de préparation du terrain seront à inscrire au budget primitif 2018.

### **8-3 Cadastre napoléonien**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par arrêté du 20 février 2018, le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes a attribué à la commune une subvention de 700 euros pour la restauration du plan cadastral de la commune.

### **8-4 Le Vernassal**

Maître Géraud MERAL, avocat de la commune, a formulé à nouveau la proposition amiable qui a recueilli l'accord du conseil municipal, lors du dernier conseil.

Il n'a pas encore reçu les conclusions adverses, si bien qu'à l'audience du 8 mars, l'affaire sera renvoyée.

### **8-5 Monaco – rencontre des sites historiques les 23 et 24 juin 2018**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Principauté a souhaité inviter les maires du Carladès et de la région de Menton les 23 et 24 juin, afin de renforcer les liens entre Monaco et les anciens fiefs des Grimaldi.

Monsieur le Maire a proposé que l'ensemble du conseil municipal soit invité, ce qui n'a malheureusement pas été possible.

Alors, il a proposé venir avec une délégation de Calvinet composée du maire, du premier adjoint, d'Edouard et Odile de Bonnafos, et Pierre et Annie Couderc au titre d'exposants pour les ouvrages écrits sur la visite du Prince de Monaco en 2014 et sur Calvinet en Carladès.

Par-ailleurs, le Directeur des Archives et de la Bibliothèque du Palais Princier de Monaco a souhaité que la commune établisse un blason, en remplacement de l'actuel blason, « non autorisé ».

Monsieur le Maire expose qu'il a soumis la question à Calvinet Patrimoine, en vue de l'assemblée générale de cette association le 17 mars.

Pierre et Annie Couderc travaillent sur le sujet en étroite collaboration avec le Directeur des Archives du Palais.

Un projet sera proposé au prochain conseil.

### **8-6 Visite du vice-président de la Région Auvergne Rhône-Alpes délégué aux politiques sociales, à la santé et à la famille**

Monsieur le Maire expose que mercredi 7 mars, le vice-président de la Région Auvergne Rhône-Alpes délégué aux politiques sociales, à la santé et à la famille se rendra à Calvinet, afin de visiter la

maison de santé, et d'annoncer que la Région soutiendra financièrement l'extension du cabinet médical.

Les conseillers municipaux sont naturellement conviés à cette rencontre.

### 8-7 Lecture du courrier de monsieur et madame Christophe Cambraye

Monsieur et madame Cambraye ont déposé en mairie un courrier en date de ce jour, juste avant le conseil municipal.

Monsieur le Maire remet aux conseillers un exemplaire de ce courrier, dont les auteurs demandent à la commune de leur faire part de sa position sur l'acquisition auprès de l'indivision Momboisse des parcelles n°190 et 539.

Le conseil municipal :

-ne s'engagera pas à renoncer par avance à la préemption des parcelles,  
-et estime que les incertitudes relatives au « droit de passage », notamment quant à ses bénéficiaires, doivent être levées, avant la prise d'une éventuelle décision.

Il sera répondu en ce sens aux époux Cambraye.

### 8-8 Marché de Noël

Josette MERCADIER fait part de la proposition du producteur de champagne BRESSON : une capsule sur le bouchon de champagne personnalisé (marché de Noël de Calvinet 15, avec logo Cantal Auvergne) sur toutes les bouteilles de champagne qui seraient vendues au marché de Noël 2018 de Calvinet.

### 8-9 NAP (Nouvelles activités Périscolaires)- Ecole

A la demande de parents d'élèves, l'organisation des activités périscolaires pourrait être revue ; réflexion pour une planche horaire de deux heures d'activité de temps en temps, ce qui permettraient des interventions plus pertinentes.

La séance est levée à 23h30

Le prochain conseil municipal est fixé au samedi 7 avril 2018 à 9h30.